



Communiqué de presse – le 1^{er} mars 2023

Renouvellement de la convention-cadre du Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA)

Ce mercredi 1er mars, lors du Salon International de l'Agriculture, Philippe Mauguin, président-directeur général d'INRAE, Gilles Salvat, directeur général délégué Recherche et Référence, qui représentait Benoît Vallet, directeur général de l'Anses, Martial Marguet, premier vice-président de l'Acta les instituts techniques agricoles et Président de l'Idèle - l'Institut de l'Élevage et les Écoles nationales vétérinaires de France représentées par Mireille Bossy, directrice générale de VetAgro Sup et Laurence Deflesselle, directrice générale de Oniris, ont reconduit le Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) en signant un avenant à la convention-cadre du 28 février 2017. **Reconnu en 2021 par le ministère en charge de l'agriculture comme « dispositif pérenne d'appui aux politiques publiques », le CNR BEA inscrit ses actions dans la durée pour permettre une meilleure prise en compte du bien-être animal. Il effectue un travail d'intégration et de diffusion des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires et des innovations relatives au bien-être animal. Par l'expertise, la vulgarisation et la diffusion d'informations fiables et consolidées, il offre un cadre technico-scientifique qui fait référence.**

Les parties signataires du CNR BEA - INRAE, l'Anses, les quatre écoles nationales vétérinaires (VetAgro Sup, EnvA, Oniris et ENVT) et quatre instituts techniques agricoles des filières animales (Idèle - Institut de l'Élevage pour les herbivores, IFIP pour les porcs, ITAVI pour les volailles, lapins et poissons et IFCE pour les chevaux) sous l'égide de l'Acta, renouvellent ainsi leur engagement, dans un contexte marqué par la révision en cours de la législation européenne sur le bien-être animal et des attentes sociétales accrues en faveur de la condition animale en France et en Europe.

Créé en 2017, le CNR BEA a pour missions l'expertise, la production et la diffusion de ressources scientifiques, techniques et réglementaires consolidées relatives au bien-être animal. Soutenu par le ministère en charge de l'agriculture, le CNR BEA a pour vocation d'accompagner les acteurs politiques, économiques et sociaux vers une évolution des pratiques plus respectueuses du bien-être des animaux entrant dans son périmètre (animaux de ferme, animaux de compagnie, faune sauvage captive) et de faciliter le dialogue entre les parties prenantes.

Le CNR BEA s'emploie à faciliter l'appropriation de connaissances scientifiques, techniques et réglementaires par les parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, afin de faciliter la prise en compte du caractère sensible des animaux et d'améliorer leur bien-être.

L'enjeu des prochaines années est de renforcer le rôle du CNR BEA auprès des pouvoirs publics, des professionnels et des associations en France, tout en contribuant à porter les intérêts français au niveau européen.

Outre les acteurs de la recherche, du développement et de la formation signataires de la convention-cadre, plus de cinquante institutions et organisations professionnelles et associatives concernées par le bien-être animal sont associées au CNR BEA, au sein d'un comité consultatif.

Le CNR BEA collabore avec les trois Centres de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux (porcins, volailles et petits animaux d'élevage, ruminants et équidés), mis en œuvre depuis 2018 dans le cadre de la réglementation européenne sur les contrôles officiels.

Le respect du bien-être animal constitue un objectif européen clairement défini par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 13). La France a développé sa propre stratégie nationale en faveur du bien-être animal (2016-2020) sous l'égide du ministère en charge de l'agriculture, avec pour but de faciliter la mise en œuvre de la réglementation, de partager le savoir et les bonnes pratiques, de promouvoir l'innovation, de responsabiliser les acteurs à tous les niveaux, et de poursuivre l'évolution des pratiques en faveur du bien-être animal.

La production de connaissances scientifiques et leur transfert sur le terrain, l'amélioration du dialogue entre les acteurs ainsi qu'une meilleure formation des professionnels et une information fiable et facilement accessible pour la société civile sont nécessaires pour permettre une véritable amélioration de la condition animale.

Signataires de l'avenant de la convention-cadre du CNR BEA :



Pour en savoir plus sur la gouvernance du CNR BEA : www.cnr-bea.fr/gouvernance

Contacts presse

Communication - CNR BEA : 01 42 75 95 01 - agnes.tiret@inrae.fr

Service de presse INRAE : 01 42 75 91 86 - presse@inrae.fr

Service presse Anses : 01 49 77 13 77/ 22 26 / 28 20 - presse@anses.fr

Communication Acta : 06 25 78 28 39 - sela-paternelle@acta.asso.fr

À propos du CNR BEA

Programmé dans la Loi d'avenir pour l'agriculture (LOI n°2014-1170 du 13 octobre 2014, article 41) et défini comme une des actions de la stratégie nationale en faveur du bien-être animal, le Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) a été créé en 2017. Le CNR BEA est piloté par INRAE et regroupe les principaux acteurs de la recherche, du développement et de la formation dans le domaine du bien-être animal. Le CNR BEA associe aussi l'ensemble des organisations concernées par le bien-être animal. Il a pour ambition d'accompagner les acteurs politiques, économiques et sociaux vers une évolution des pratiques qui prennent mieux en compte le bien-être des animaux entrant dans son périmètre (animaux de ferme, animaux de compagnie, animaux de la faune sauvage captive) et de faciliter le dialogue entre les parties prenantes.

www.cnr-bea.fr

À propos d'INRAE

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation créé le 1er janvier 2020. Institut de recherche finalisé issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 272 unités de recherche, service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.

www.inrae.fr

À propos de l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

www.anses.fr

À propos des ENVF

Les Écoles nationales vétérinaires de France (EnvA, VetAgro Sup, Oniris et ENVT) sont des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Depuis plus de 260 ans, elles forment les vétérinaires et font évoluer les connaissances sur les maladies animales. Avec aujourd'hui 3 300 étudiants, elles proposent un cursus exigeant en six années, accessible dès la sortie du lycée, dans le cadre d'une formation initiale portée par 310 enseignants-chercheurs. Actrices de la recherche, les quatre écoles proposent une expertise scientifique, pédagogique et technique. Avec leurs centres hospitaliers universitaires vétérinaires dédiés aux animaux de compagnie, aux animaux de production, aux équidés ou aux animaux sauvages, elles prennent en charge et soignent des milliers d'animaux chaque année.

www.vet-alfort.fr, www.vetagro-sup.fr, www.oniris-nantes.fr, www.envt.fr

À propos de l'Acta

Acta - les instituts techniques agricoles anime et représente le réseau des 19 instituts techniques agricoles, outils professionnels de recherche appliquée et de transfert technologique pour valoriser leur savoir-faire unique en France et à l'international. Sa raison d'être est de connecter les hommes et les savoirs pour accélérer l'émergence de l'innovation et améliorer la compétitivité et la durabilité des filières agricoles, forestière et agro-industrielles, pour toutes les agricultures.

www.acta.asso.fr [@Acta_asso](https://twitter.com/Acta_asso), [linkedin.com/acta](https://www.linkedin.com/company/acta), [Chaine Acta Youtube](https://www.youtube.com/channel/UC...)